



STAGE BALISEUR (2019)

Vous randonnez entre amis ou dans un club... Vous suivez avec confiance le balisage. Vous appréciez la qualité et la fiabilité des itinéraires. Ceci est l'œuvre de nos 120 baliseurs bénévoles mais ils ne sont jamais assez nombreux. Rejoignez-les en participant au stage « BALISEUR » organisé par le Comité départemental 64 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée).

Cette formation se déroule en général une fois par an, sur deux jours avec hébergement, sans évaluation. À l'issue de cette session, il vous sera remis une **attestation de participation** et une **carte officielle de baliseur** pour l'année en cours.

Pour connaître les dates de cette formation, consultez le calendrier des formations du CDRP 64 sur la page de son site : <https://www.cdrp64.com/formations/calendrier-dans-le-64/>

CONDITIONS D'ACCÈS À CETTE FORMATION

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être en possession d'une licence FFRandonnée ou d'un RandoPass en cours de validité ;
- s'adresser au CDRP 64.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les baliseurs travaillent toujours en équipes de deux. Chaque binôme a la responsabilité d'un itinéraire ou d'un tronçon d'itinéraire, de l'ordre de 20 km. Tous les ans, il balise cet itinéraire, entretient ce balisage et les sentiers qui composent l'itinéraire. Il assure une veille pour maintenir la qualité des itinéraires.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaissance de la fédération

Se situer en tant qu'acteur responsable des actions de balisage réalisées pour le compte de la Fédération.

Carte

Savoir utiliser une carte au 1 : 25 000 et s'orienter lors des opérations de balisage.

GPS

Connaître les fonctionnalités de base d'un GPS pour procéder à la collecte d'une trace terrain.

Droit des sentiers

Connaître la nature des voies empruntées lors des opérations de balisage.

Balisage

Connaître et utiliser les outils et les techniques nécessaires à l'activité de baliseur préconisés dans la Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation.

Responsabilité

Apprécier la responsabilité du baliseur.

Sécurité

Appliquer les règles de sécurité lors des actions de balisage et de débroussaillage.

Assurance

Utiliser les règles du contrat fédéral d'assurance.

Environnement

Respecter les milieux traversés à l'occasion de toute opération de balisage.

LE TARIF

Le coût de la formation est pris en charge par le Comité, en échange d'un engagement à mettre ses compétences au service du Comité départemental pendant au moins 3 ans.

LES FORMATEURS

Ce sont des formateurs fédéraux, formés et qualifiés par la FFRandonnée pour dispenser cette formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour poser votre candidature à cette formation, contactez le Comité :

CDRP 64, Centre Nelson Paillou, 12, rue Prof. Garrigou Lagrange, CS 97538, 64075 Pau Cedex
☎ 05 59 14 18 80 ✉ cdrando64@gmail.com

qui sera à même de vous informer, en fonction des effectifs et des besoins, si cette candidature peut être retenue.

Si tel est le cas, vous devrez suivre la procédure suivante :

Pré-inscription

Vous devez vous pré-inscrire sur le site internet de la FFRandonnée (<https://formation.ffrandonnee.fr/>), pour réserver votre place au stage et pour que la Fédération puisse conserver la trace de votre attestation.

Inscription

Pour finaliser votre inscription, merci d'envoyer au CDRP 64 votre dossier complet 3 semaines avant le début du stage.

Ce dossier comprend :

- 1) le bulletin d'inscription à télécharger ici : <https://www.cdrp64.com/formations/calendrier-dans-le-64/> ;
- 2) une photocopie de votre licence FFRandonnée ou de votre RandoPass en cours de validité ;

Nous serons alors en mesure de valider votre inscription.

Vous recevrez, environ 10 jours à l'avance, une convocation au stage contenant les détails pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATION IMPORTANTE

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de participants est insuffisant ou trop élevé.

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER au 05 59 14 18 80.